

Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – mise à jour

»»» 2019



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté – mise à jour

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publiccentre-EDSC

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou accessible PDF) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2019

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-136/2019F-PDF

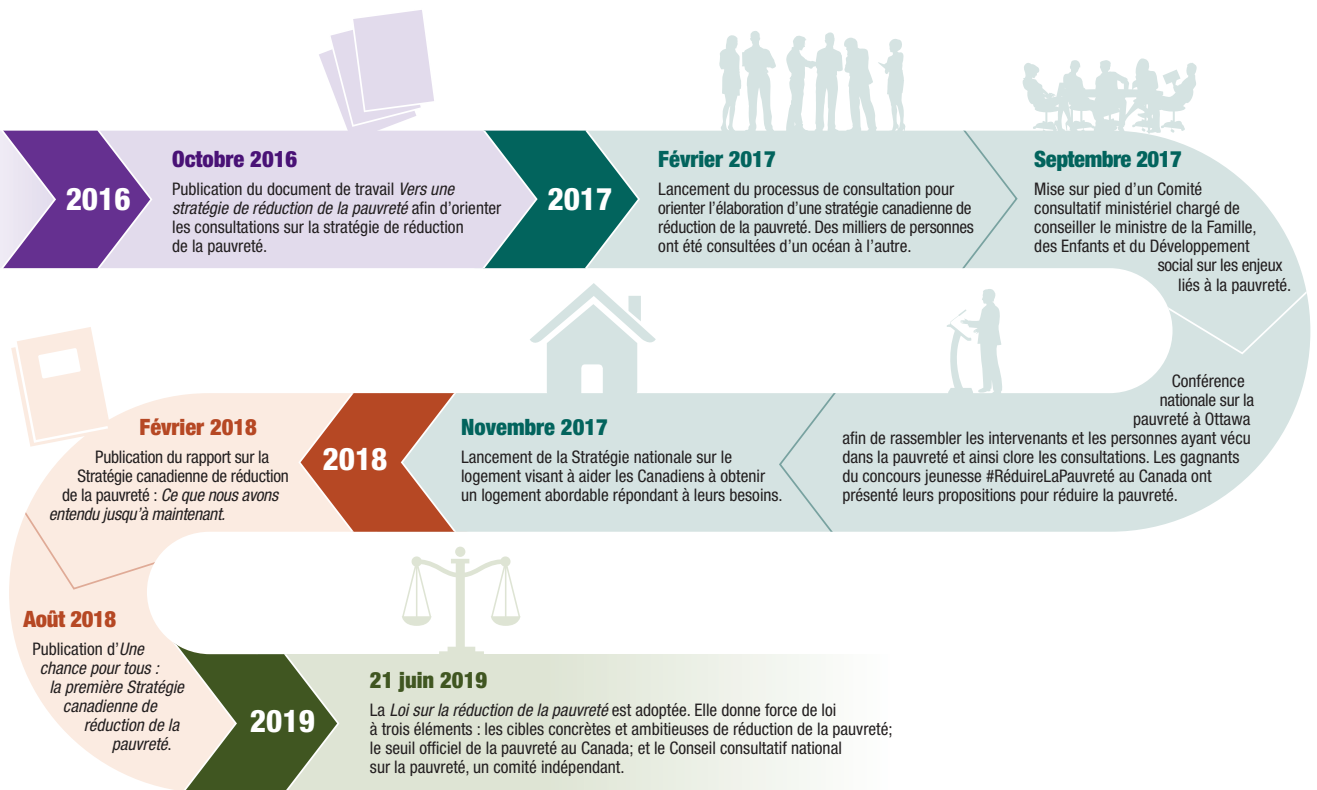
ISBN : 978-0-660-31927-8

EDSC

N° de cat. : SP-1215-08-19F

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

CHRONOLOGIE





Une chance pour tous : **la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté**

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*.

Une chance pour tous réunit les investissements réalisés par le gouvernement depuis 2015, totalisant 22 milliards de dollars, afin d'appuyer le bien-être social et économique des Canadiens. Au-delà des enfants et des aînés, ces investissements couvrent des domaines tels que le logement, l'eau potable, la santé, le transport, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et l'acquisition de compétences et l'emploi, ce qui contribuera à la lutte contre la pauvreté dans ses multiples dimensions.

Une chance pour tous est basée sur trois piliers visant à focaliser les prochaines mesures en matière de réduction de la pauvreté.

- **La dignité** : Aider les Canadiens à sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux, notamment un logement sûr et abordable, une alimentation saine et des soins de santé.
- **L'égalité des chances et l'inclusion** : Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances.

- **La résilience et la sécurité** : Soutenir la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne tombent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience.

Une chance pour tous constitue un engagement à long terme visant à orienter les mesures et les investissements du gouvernement du Canada, notamment l'établissement du tout premier seuil officiel de la pauvreté au Canada, de cibles concrètes de réduction de la pauvreté, d'un plan de données et de mesure pour combler les lacunes statistiques et suivre les progrès sur la réduction de la pauvreté, d'un Conseil consultatif national sur la pauvreté et d'une loi sur la réduction de la pauvreté.



UNE CHANCE POUR TOUS

PREMIÈRE STRATÉGIE CANADIENNE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

SEUIL OFFICIEL DE LA PAUVRETÉ AU CANADA



- Premier seuil officiel de la pauvreté de l'histoire du Canada

CIBLES



- Réduire l'incidence de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, tel que mesuré par le seuil officiel de la pauvreté au Canada
- Réduire l'itinérance chronique de 50 %
- Lever les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme touchant des systèmes publics dans les réserves d'ici mars 2021
- Les besoins en termes de logement sont réduits ou éliminés pour 530 000 foyers

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA PAUVRETÉ



- Suivre les progrès et les rendre publics, conseiller et poursuivre le dialogue avec les Canadiens

OUTILS DE MESURE ET SUIVI DES PROGRÈS



- Améliorer la compréhension de la pauvreté en mettant régulièrement à jour le seuil officiel de la pauvreté, en comblant les lacunes statistiques et en suivant les progrès au moyen d'un tableau d'indicateurs

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ



- Proposer d'enraciner dans une loi la vision, les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada en tant que mesure officielle et les mécanismes de reddition de comptes

PILERS



DIGNITÉ

Aider les Canadiens à sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux



ÉGALITÉ DES CHANCES et INCLUSION

Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances



RÉSILIENCE et SÉCURITÉ

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne tombent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

Investissements gouvernementaux qui appuient la réduction de la pauvreté

UN PLAN D'ACTION significatif, mesurable et vérifiable



« La première stratégie de réduction de la pauvreté est un nouveau départ important dans la lutte contre la pauvreté au Canada. »

– Anita Khanna, [précédente] Coordonnatrice nationale, Campagne 2000

De février à septembre 2017, le gouvernement du Canada a mené des consultations à l'échelle nationale afin de mobiliser les Canadiens sur les enjeux liés à la pauvreté. Au cours de ces consultations, les Canadiens ont parlé de leurs expériences personnelles en lien avec la pauvreté, de la façon dont les mesures gouvernementales ont contribué à réduire la pauvreté et des domaines dans lesquels déployer davantage d'efforts pour offrir un soutien accru.

Les Canadiens ont demandé une vision audacieuse

Une chance pour tous présente une vision audacieuse du Canada en tant que chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté, dont les progrès concorderont avec l'objectif de développement durable des Nations Unies de mettre fin à la pauvreté. Cet engagement envers la réduction de la pauvreté contribue également au respect des obligations internationales du Canada en matière de droit de la personne, notamment en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

« Nous sommes, de toute évidence, très heureux que l'un des objectifs de cette stratégie consiste à créer un "Canada sans pauvreté" et que l'influence de la discrimination systémique en tant qu'obstacle pour les personnes vivant dans la pauvreté soit reconnue. »

– Leilani Farha, directrice exécutive, Canada sans pauvreté, le 21 août 2018

En septembre 2015, dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable, le Canada fut l'un des 150 pays à adopter une série de 17 objectifs de développement durable pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous. Chaque objectif comporte des cibles précises pour 2030. La cible à long terme décrite dans *Une chance pour tous*, c'est-à-dire réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, correspond au premier objectif de développement durable : « D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »

Le 28 juin 2019, le gouvernement du Canada a publié le rapport **Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030**, qui instaure les bases pour l'élaboration d'un cadre d'indicateur canadien adapté à la réalité canadienne. Ce cadre aura pour but de mesurer avec exactitude les progrès réalisés concernant les objectifs de développement durable.



Les Canadiens ont demandé des cibles concrètes et pertinentes

Une chance pour tous établit des cibles concrètes de réduction de la pauvreté : une réduction de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, d'après les données de 2015, grâce auxquelles nous atteindrons le plus faible taux de pauvreté de l'histoire du Canada.

Ces cibles concordent également avec la cible 1.2 du premier objectif de développement durable des Nations Unies : « D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »

Les Canadiens ont demandé une compréhension uniforme et des outils de mesure

La Stratégie de réduction de la pauvreté instaure une mesure officielle de la pauvreté : la Mesure du panier de consommation, en tant que seuil officiel de la pauvreté au Canada, qui est basé sur le prix d'un panier de biens et de services que les personnes seules et les familles requièrent pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les communautés canadiennes.

Bien que le seuil officiel de la pauvreté au Canada serve de référence, la Stratégie de réduction de la pauvreté précise l'importance d'inclure pleinement tous les Canadiens et de leur donner une chance égale. C'est pourquoi la Stratégie reconnaît que la pauvreté est un continuum, reflété par ses trois piliers : la dignité, l'égalité des chances et l'inclusion, et la résilience et la sécurité.

« Le Canada a enfin un seuil officiel de la pauvreté. C'est gros. »

– Jennifer Robson, professeure agrégée,
School of Public Policy and Administration,
Université Carleton, [Twitter](#), le 21 août 2018

Les engagements pris dans la Stratégie de réduction de la pauvreté en matière de données incluent :

- un examen exhaustif et régulier de la Mesure du panier de consommation telle qu'établie par Statistique Canada, ainsi que des mises à jour annuelles;
- des améliorations à l'Enquête canadienne sur le revenu, y compris la collecte de données sur la sécurité alimentaire et les besoins insatisfaits en matière de soins de santé;
- la création d'une Mesure du panier de consommation pour le Nord;
- des estimations provisoires des revenus;
- des recherches liées aux améliorations des concepts de revenu, tels que le loyer axé sur le revenu.



La Stratégie comporte également un tableau d'indicateurs visant à refléter les multiples dimensions de la pauvreté. Ce tableau permet aux Canadiens de suivre les progrès réalisés dans les nombreuses facettes de la pauvreté, qu'il s'agisse des diverses mesures de faible revenu, du nombre de Canadiens ayant des besoins en matière de logement ou des divergences dans le revenu et le sort des Canadiens à faible revenu et de ceux de la classe moyenne.

En plus de mettre en place un tableau d'indicateurs, le gouvernement du Canada collabore également avec les organisations nationales autochtones et d'autres organismes afin de définir conjointement des indicateurs de la pauvreté et du bien-être qui reflètent le point de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Ces indicateurs permettront de mieux mesurer la pauvreté au sein des populations autochtones du Canada, d'une manière qui respecte leur culture.

Tableau d'indicateurs

Statistique Canada a récemment publié un tableau d'indicateurs en ligne afin de suivre les progrès réalisés dans plusieurs dimensions de la pauvreté. Voici certains des éléments suivis : la diminution de l'insécurité alimentaire, l'acquisition des compétences nécessaires pour obtenir de bons emplois et le nombre de Canadiens ayant suffisamment d'économies pour surmonter les coups durs de la vie. Ces mesures de la pauvreté permettront de suivre les progrès de la Stratégie : vivre dignement, avoir une chance de réussir et faire preuve de résilience dans l'adversité. Le tableau est disponible [ici](#).

« L'utilisation de la Mesure du panier de consommation en tant que seuil officiel de la pauvreté constitue une évolution encourageante. C'est une mesure facile à comprendre, qui s'adapte aux divers coûts de la vie dans les régions du Canada. Définir des mesures supplémentaires peut accroître la compréhension des multiples dimensions de la pauvreté, y compris l'expérience qu'en ont les Premières Nations, les Inuits et les Métis. »

– Katherine Scott, Centre canadien de politiques alternatives



Le point sur l'examen approfondi de la Mesure du panier de consommation

La Mesure du panier de consommation fait référence à la mesure du faible revenu basée sur le coût précis d'un panier de biens et de services représentant un niveau de vie modeste. Dans le cadre de l'examen de cette mesure, auquel s'est engagé le gouvernement du Canada dans la Stratégie de réduction de la pauvreté, Statistique Canada a mené, de septembre 2018 à avril 2019, des consultations publiques auprès des Canadiens (experts, universitaires, provinces et territoires, intervenants et personnes ayant vécu dans la pauvreté). Ces consultations ont inclus les activités suivantes :

- un sondage en ligne auprès des Canadiens quant aux seuils actuels de la Mesure du panier de consommation;
- une série de séances individuelles et en groupes de travail avec les Canadiens ayant vécu dans la pauvreté;
- une séance de « Clavardage avec un expert », pendant laquelle les Canadiens pouvaient poser des questions à Statistique Canada sur la mesure de la pauvreté par l'intermédiaire de la Mesure du panier de consommation;
- une rencontre de deux jours avec les provinces et les territoires;

(suite)

- une rencontre de deux jours avec des universitaires et des organisations non gouvernementales intéressées par la question de la pauvreté.

À la suite de ces consultations, Statistique Canada a publié

Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation.

Les Canadiens ont demandé une reddition de comptes

Dans le cadre d'*Une chance pour tous*, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre sur pied un Conseil consultatif national sur la pauvreté chargé de conseiller le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur la réduction de la pauvreté et de publier un rapport annuel sur les progrès réalisés dans ce domaine.



Conseil consultatif national sur la pauvreté

Afin d'assurer la reddition de comptes aux Canadiens, le gouvernement du Canada met sur pied un Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Un appel de candidatures public a été lancé du 18 décembre 2018 au 29 janvier 2019. Sélectionnés parmi plus de 800 candidatures de partout au Canada, les membres du Conseil forment un groupe engagé et diversifié de 10 personnes, dont des chefs de file, des experts, des universitaires, des praticiens œuvrant dans la réduction de la pauvreté et des personnes ayant vécu dans la pauvreté.

Le Conseil guidera le gouvernement du Canada sur la question de la réduction de la pauvreté et publiera les progrès chaque année. Pour obtenir plus de renseignements sur le Conseil consultatif national sur la pauvreté, son rôle et ses membres, consultez le [site web](#).

Les Canadiens ont demandé un engagement à long terme envers la réduction de la pauvreté

Le gouvernement du Canada a également proposé la *Loi sur la réduction de la pauvreté*. Celle-ci, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019, donne force de loi aux cibles, au seuil officiel de la pauvreté au Canada et au Conseil consultatif.

S'ajoutant aux éléments principaux de la Stratégie de réduction de la pauvreté, l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le Supplément de revenu garanti et la Stratégie nationale sur le logement continuent d'aider les Canadiens à faible et moyen revenu et de contribuer à réduire la pauvreté.

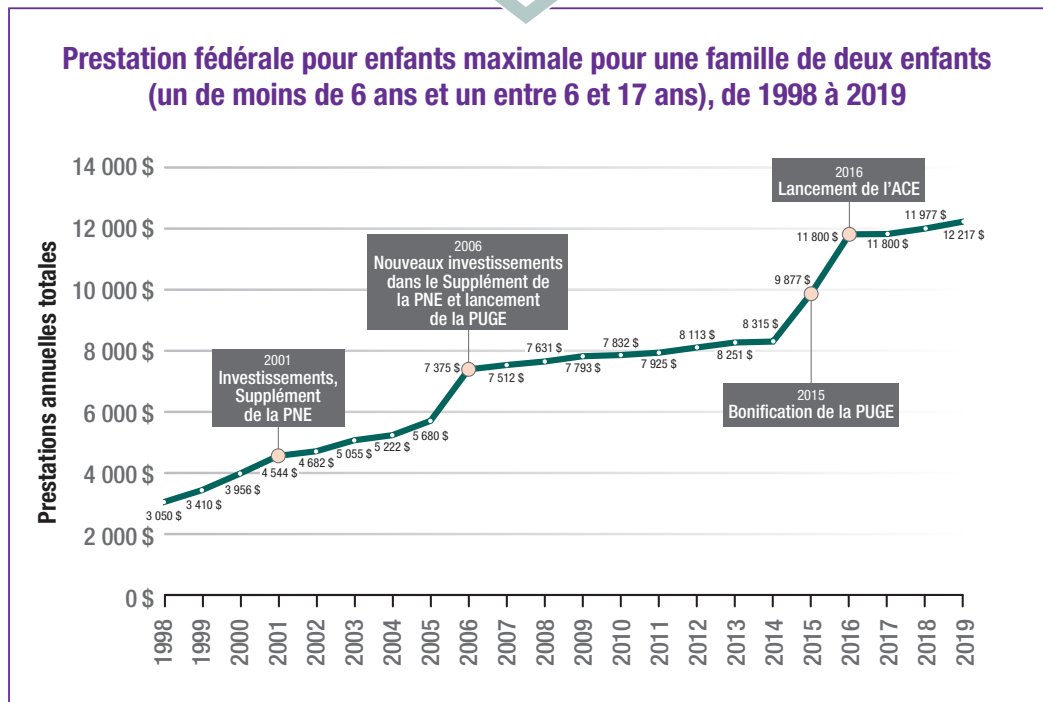


Allocation canadienne pour enfants

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est une prestation non imposable qui aide les familles à faible et moyen revenu à subvenir aux besoins de leurs enfants.

À ce jour, l'Allocation a contribué à sortir près de 300 000 enfants de la pauvreté entre 2015 et 2017. Elle a remplacé trois anciennes prestations : la Prestation fiscale canadienne pour

enfants, le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE).





Cumul de l'Allocation sur 18 ans

Grâce à l'Allocation, neuf familles sur dix ayant des enfants s'en sortent mieux qu'avec les précédentes prestations pour enfants. Sur la durée de l'enfance (de 0 à 18 ans), l'augmentation des prestations reçues par les familles peut s'avérer substantielle.

VIGNETTE

Prestations supplémentaires pour un enfant, de sa naissance à ses 18 ans

Une famille ayant un seul enfant et un revenu annuel de 50 000 \$ à la naissance de l'enfant recevra près de 97 023 \$ en Allocation, soit 49 157 \$ de plus que sous le précédent régime.

Efforts déployés pour augmenter la participation à l'Allocation

Depuis le lancement de l'Allocation, le taux de participation est très élevé (au-dessus de 95 %). Cela signifie qu'un petit pourcentage de Canadiens admissibles ne reçoivent pas la prestation. Afin de veiller à ce que les Canadiens vulnérables obtiennent l'aide dont ils ont besoin et que celle-ci ait des effets positifs dans leur vie, Service Canada et l'Agence du revenu du Canada ont déployé des efforts pour faire connaître l'Allocation et ses avantages, et pour aider les familles à l'obtenir.



Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada a investi 7,5 milliards de dollars sur 11 ans afin de créer des services de garde d'enfants de qualité supérieure dans l'ensemble du pays. D'ici mars 2020, ces investissements pourraient mener à la création d'au plus 40 000 places en services de garde abordables.

Des données provenant d'études longitudinales, pendant lesquelles les participants ont été suivis de l'enfance à l'âge adulte, démontrent que des programmes d'apprentissage et de garde de grande qualité peuvent avoir une influence positive et durable dans nombre d'aspects socio-économiques ainsi que sur la santé, notamment en ce qui concerne la santé physique, les compétences sociales et émotionnelles, la réussite scolaire et le revenu. Il a été démontré de façon constante que ces avantages sont les plus importants pour les enfants provenant de milieux économiques défavorisés. Les études ont également prouvé que l'accès à des services d'apprentissage et de garde abordables offre aux parents, tout particulièrement aux femmes, qui assument souvent l'essentiel des soins procurés aux jeunes enfants, de meilleures chances d'obtenir une éducation et de suivre une formation, de participer davantage au marché du travail et de gagner un revenu plus élevé.

(suite)

Pour obtenir plus de renseignements sur le travail crucial réalisé par le gouvernement du Canada et les provinces et les territoires, visitez la page [Apprentissage et garde des jeunes enfants](#). Vous y trouverez le Rapport national sur les progrès réalisés dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017-2018.



Allocation canadienne pour les travailleurs

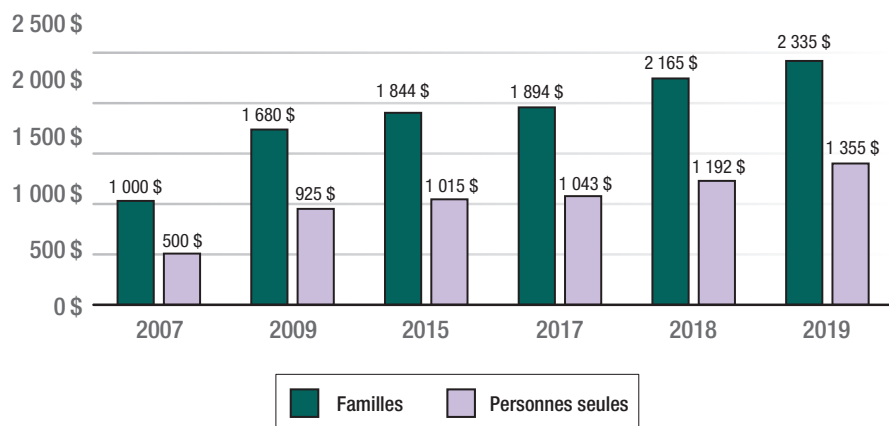
En 2018, le gouvernement du Canada a lancé la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) afin de renforcer et de remplacer l'ancienne Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT).

L'Allocation, entrée en vigueur pour l'année d'imposition 2019, est un crédit d'impôt remboursable qui offre un supplément de revenu aux travailleurs à faible revenu, leur permettant de ramener plus d'argent à la maison. Comparativement à la Prestation fiscale, l'Allocation hausse la prestation maximale d'au plus 170 \$ entre 2018 et 2019 et augmente le seuil de revenu à partir duquel la prestation est complètement supprimée. La prestation maximale du supplément pour personnes handicapées de l'Allocation et le seuil de revenu à partir duquel cette prestation est supprimée ont également augmenté pour 2019.

Faciliter l'accès à l'Allocation canadienne pour les travailleurs

Afin de faciliter l'accès à l'Allocation, l'Agence du revenu du Canada déterminera automatiquement si les contribuables sont admissibles. Cela signifie que tous les travailleurs admissibles recevront l'Allocation lorsqu'ils rempliront leur déclaration de revenus. On s'attend donc à un taux de participation de 100 % (qui s'élevait à 86 % en 2015). Grâce à ces changements, on estime à 300 000 le nombre de travailleurs à faible revenu supplémentaires qui recevront l'Allocation pour l'année d'imposition 2019. De ce fait, plus de deux millions de Canadiens bénéficieront de l'Allocation renforcée.

Bonification de la PFRT et de l'ACT pour les familles et les personnes seules (prestation maximale par année)





Augmentation de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable offerte aux bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV) qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada. Le SRG est basé sur le revenu annuel du bénéficiaire ou, dans le cas des couples, sur le revenu des deux combinés.

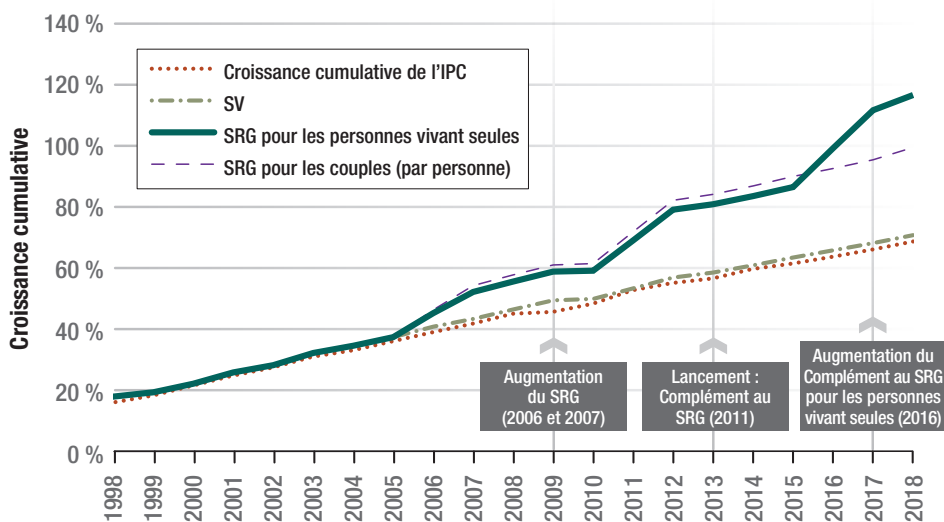
En 2016, afin d'aider les aînés vivant dans la pauvreté et ceux qui y sont les plus vulnérables, dont la majorité sont des femmes, le gouvernement du Canada a augmenté le SRG pour les aînés dont le revenu est le plus faible.

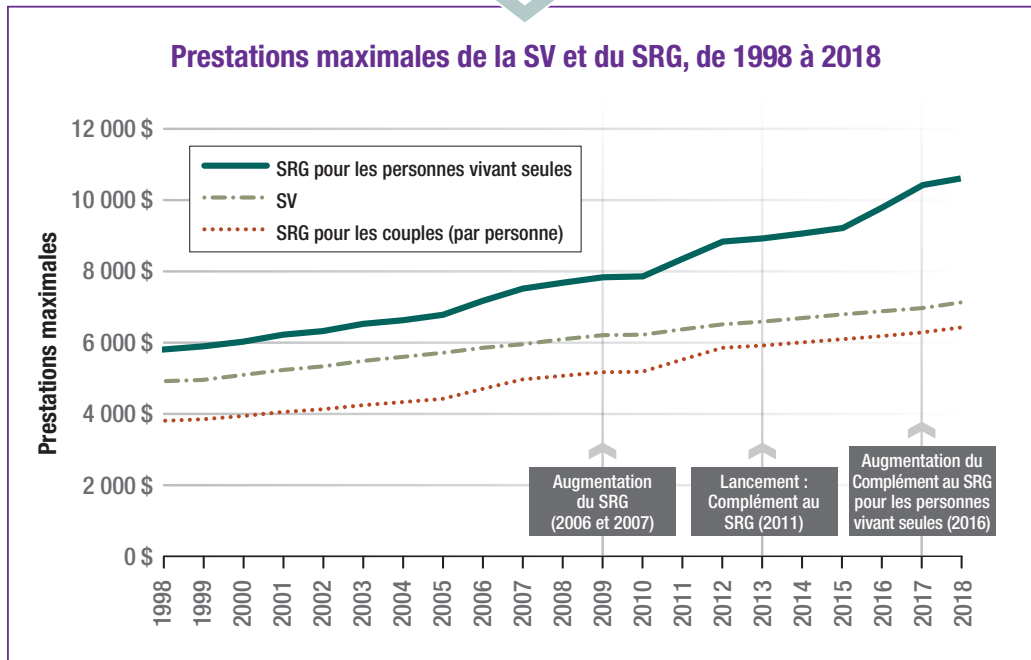
Cette augmentation d'au plus 947 \$ par année améliore la sécurité financière de près de 900 000 aînés

vulnérables et a aidé, entre 2015 et 2017, 52 000 aînés vivant seuls à sortir de la pauvreté.

Bien que le taux de participation au SRG soit élevé (91,2 % en 2016), le gouvernement cherche à le faire augmenter.

Croissance des prestations maximales de la SV et du SRG dans l'histoire, en comparaison avec l'indice des prix à la consommation (IPC)





Ce travail comprend la mise en œuvre de l'inscription automatique au SRG en 2017 et le lancement du formulaire de demande combiné pour la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti en 2018. Cette initiative garantit que le dossier de tous les nouveaux pensionnés qui remplissent une déclaration de revenus est évalué tous les ans pour vérifier l'admissibilité au SRG, sans qu'il ne soit nécessaire de présenter une demande.

Tel qu'illustré dans le graphique « *Croissance des prestations maximales de la SV et du SRG dans l'histoire, en comparaison avec l'indice des prix à la consommation (IPC)* », des augmentations forfaitaires du SRG au fil des ans ont eu pour effet d'augmenter les prestations au-dessus de la hausse estimée du coût de la vie.

De plus, l'indexation annuelle de la Sécurité de la vieillesse et du SRG fait en sorte que les prestations suivent l'évolution du coût de la vie.

« Le budget [de 2016] comprend des investissements ciblés pour les aînés les plus vulnérables à la pauvreté et vivant seuls. Il augmente le Supplément de revenu garanti de 10 % et ramène à 65 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse pour tous les Canadiens. »

– Association canadienne des travailleurs sociaux



Stratégie nationale sur le logement

Le 22 novembre 2017, le gouvernement du Canada a annoncé la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada, un plan de 10 ans et de plus 55 milliards de dollars, dont le but consiste à réduire l'itinérance et à accroître le nombre de logements de qualité disponibles pour les Canadiens dans le besoin.

Afin d'aider davantage de Canadiens à trouver un foyer abordable qui répond à leurs besoins, la Stratégie énonce des résultats à atteindre mesurables et des cibles ambitieuses pour réduire l'itinérance et faciliter l'accès à des logements abordables et convenables. Le gouvernement du Canada investit dans de nouvelles initiatives visant à construire plus de 125 000 unités de logement et à en réparer et à en rénover plus de 300 000 autres. Cela permettra de répondre aux besoins de logement de 530 000 ménages et de réduire l'itinérance chronique de moitié. En plus des objectifs décrits dans la Stratégie, 33 % des fonds sont consacrés à des projets qui ciblent précisément les besoins des femmes et des filles.

Les initiatives entreprises dans le cadre de la Stratégie ont des répercussions positives sur les ménages à faible revenu, car elles réduisent la sévérité des besoins en préservant l'aspect abordable. Au moyen d'une approche fondée sur les droits de la personne, la Stratégie facilite l'accès au logement pour les populations qui doivent surmonter des obstacles systémiques ou qui subissent de la discrimination.

Une nouvelle loi fédérale reconnaît l'importance d'un logement pour la dignité et le bien-être des Canadiens, ce qui contribue à la réalisation progressive du droit à un logement convenable. La *Loi relative à la Stratégie nationale sur le logement*, adoptée le 21 juin 2019, exige du gouvernement fédéral qu'il maintienne une Stratégie nationale sur le logement dont la priorité consiste à répondre aux besoins de logement des plus vulnérables et à créer des mécanismes participatifs et redditionnels sous la forme d'un Défenseur fédéral du logement et d'un Conseil national du logement. Un rapport sur les progrès réalisés concernant les investissements fédéraux dans le logement sera publié sous peu. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web de la [Stratégie nationale sur le logement](#). Vous pourrez télécharger une copie du rapport après sa publication et en apprendre davantage sur la Stratégie.



Quand les prestations se conjuguent

VIGNETTE 1

Mélanie a un revenu familial net de 25 000 \$ et un enfant de moins de 6 ans. En 2019, elle recevra 6 639 \$ de l'**Allocation canadienne pour enfants**, soit 143 \$ de plus que l'année précédente en raison de l'indexation. Elle s'en servira pour subvenir aux besoins de son enfant.

Grâce à l'**Allocation canadienne pour les travailleurs**, elle recevra près de 1 378 \$ en 2019, soit 717 \$ de plus que ce qu'elle aurait reçu en 2018 avec la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

Un projet de construction dans son quartier à Halifax, réalisé par le Fonds de co-investissement pour le logement dans le cadre de la **Stratégie nationale sur le logement**, lui donne de l'espoir, car elle sera l'une des premières à emménager. Son loyer baissera alors pour égaler 80 % du loyer médian sur le marché, ce qui représente une économie de 261 \$ par mois.

Et cela s'ajoute aux 8 017 \$ qu'elle recevra de l'Allocation canadienne pour enfants et de l'Allocation canadienne pour les travailleurs.

VIGNETTE 2

Luc et Samuel vivent à Ottawa; ils ont un revenu familial net de 55 000 \$ et deux enfants : un de moins de six ans et un plus vieux. En 2018-2019, ils ont reçu 8 663 \$ de l'**Allocation canadienne pour enfants**. Grâce à l'indexation, en 2019-2020, ils recevront 354 \$ de plus.

Luc et Samuel cherchent un appartement abordable pour leur famille. Le taux d'inoccupation à Ottawa étant faible, ils font de leur mieux dans leur foyer actuel, qui ne comporte qu'une seule chambre. Mais tout cela est amené à changer lorsqu'un projet immobilier voit le jour grâce à l'**Initiative Terrains fédéraux de la Stratégie nationale sur le logement**, qui créera des logements locatifs abordables sur une terre fédérale excédentaire tout près. Luc, Samuel et leurs deux enfants pourront bientôt emménager dans un appartement abordable comptant trois chambres et répondant à leurs besoins.

VIGNETTE 3

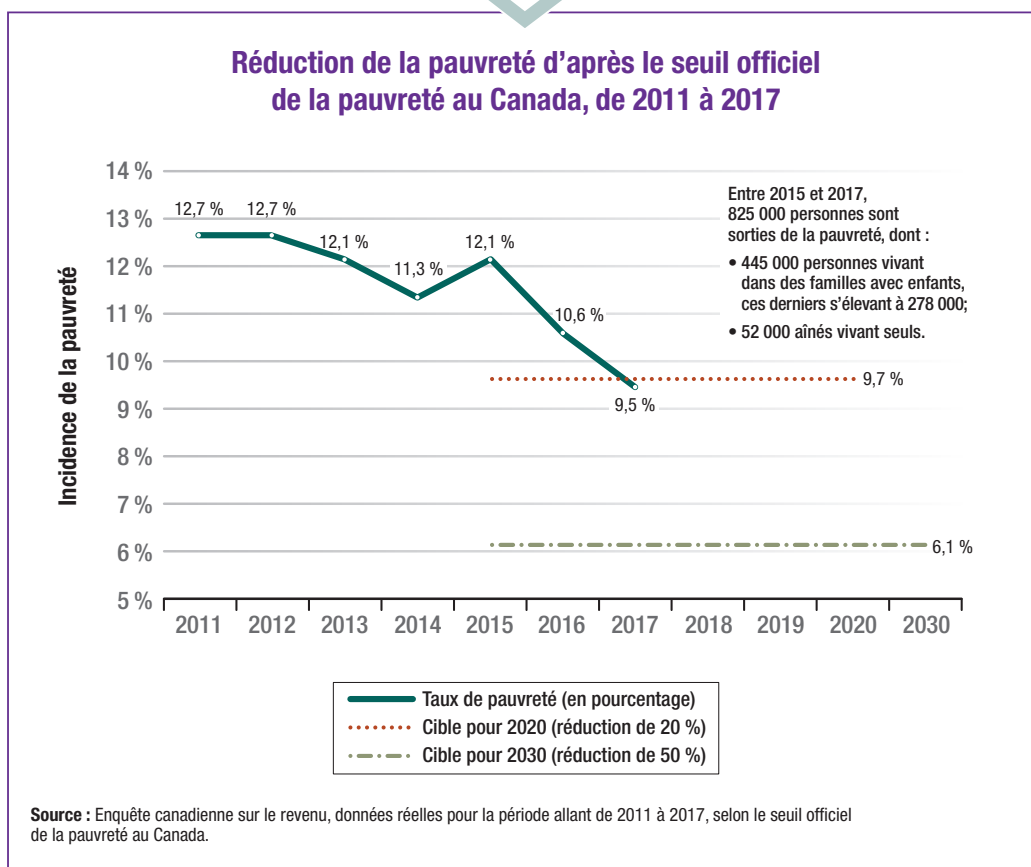
Lynn a 74 ans et réside à Calgary, en Alberta. Elle a des difficultés à se déplacer et aucun revenu à l'exception des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du **Supplément de revenu garanti**. L'augmentation de la prestation complémentaire au Supplément lui a donné près de 1 000 \$ de plus en 2019.

Récemment, le logement communautaire dans lequel elle vit a reçu du financement du **Fonds de co-investissement pour le logement**, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, afin de procéder à des réparations plus que nécessaires et d'améliorer l'accessibilité. Le réaménagement de l'unité permettra à Lynn d'accéder à son logement en toute sécurité.



Indicateurs de pauvreté

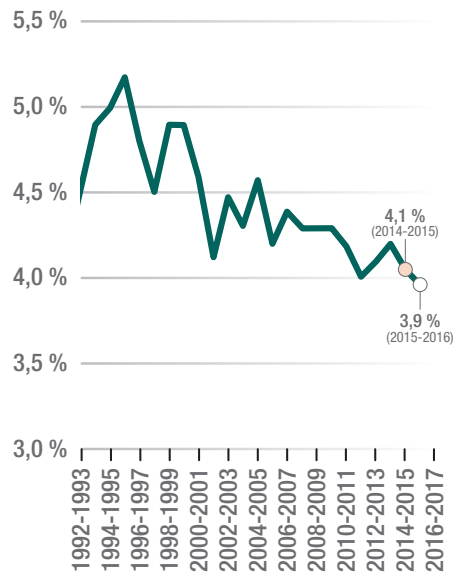
Selon l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada, 3,4 millions de personnes, soit 9,5 % de la population, vivaient dans la pauvreté en 2017, ce qui représente une baisse du taux de pauvreté de 20 %, comparativement aux données de 2015. Cela signifie qu'entre 2015 et 2017, près de 825 000 Canadiens sont sortis de la pauvreté.





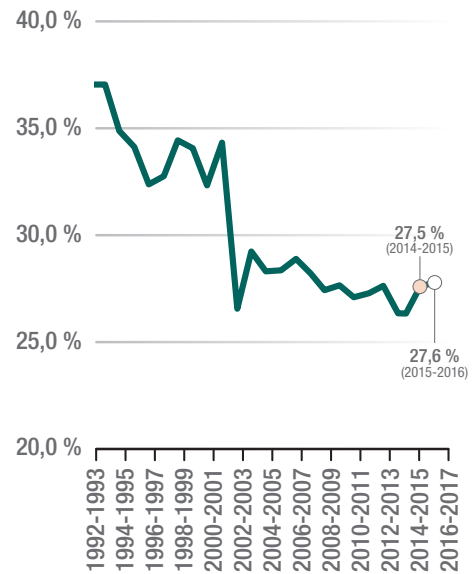
Aperçu de l'indicateur

Taux d'entrée de la pauvreté (pour tous les Canadiens)



Le taux d'entrée dans la pauvreté de tous les Canadiens a diminué de 4,9 % en 2015-2016 par rapport à l'année précédente, ce qui mène au taux de pauvreté le plus bas depuis 1993.

Taux de sortie de la pauvreté



Le taux de sortie de la pauvreté, qui a augmenté de 0,4 % en 2015-2016 par rapport à l'année précédente, demeure historiquement bas.

Tableau complet des indicateurs disponible [ici](#).

Enfants

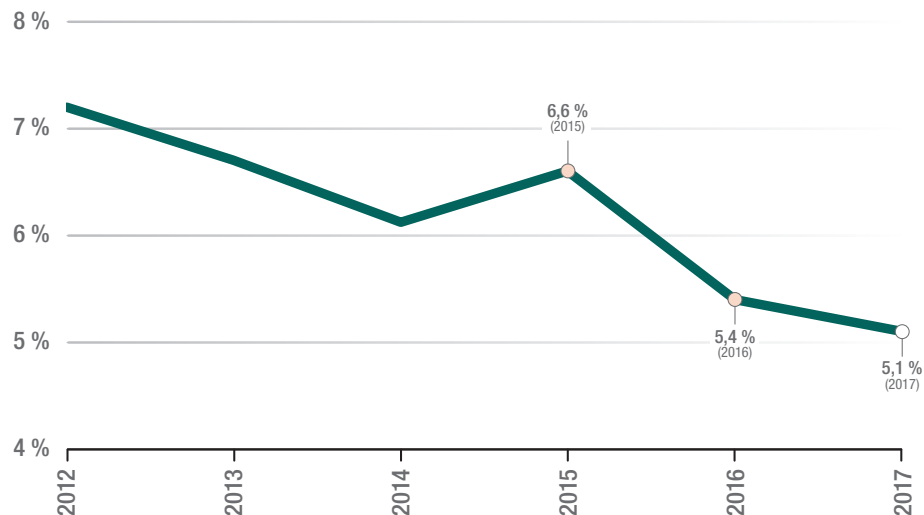
Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté a également chuté. En 2017, 622 000 enfants de moins de 18 ans (9 %) se trouvaient dans cette situation, ce qui représente une diminution de plus de 30 % comparativement aux données de 2015. Concrètement, cela signifie qu'il y avait 278 000 enfants de moins vivant dans une famille dans une situation de pauvreté en 2017.

Les familles monoparentales sont celles qui sont plus sorties de la pauvreté en 2017 : la proportion de gens vivant sous le seuil officiel de la pauvreté au sein de ce groupe de population est passée de 29,8 % en 2015 à 22,7 % en 2017.



Aperçu de l'indicateur

Pauvreté économique extrême
(Personnes dont le revenu est 75 % inférieur
au seuil officiel de la pauvreté)



La pauvreté économique extrême a diminué de 22,7 % depuis 2015, ce qui représente le taux le plus bas depuis 2012.

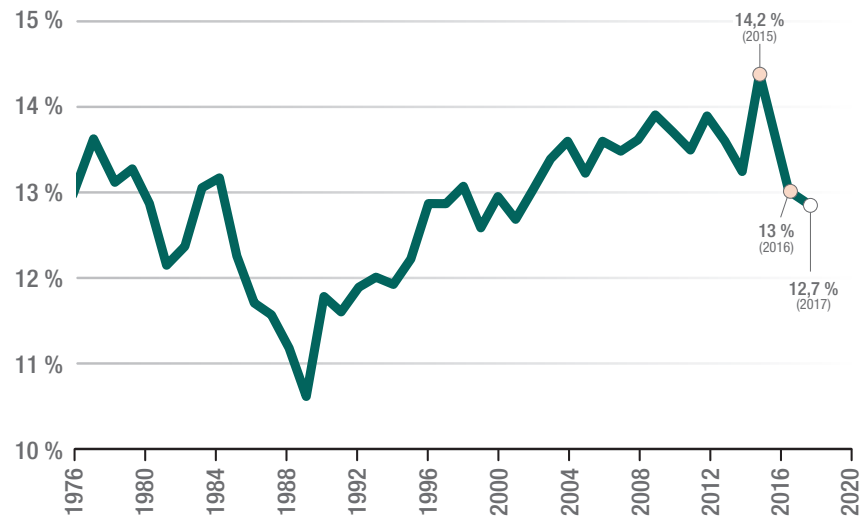
Tableau complet des indicateurs disponible [ici](#).

Les augmentations des prestations pour enfants ont fourni plus de revenu à leurs familles. La prestation pour enfants médiane est passée de 3 400 \$ en 2015 à 5 200 \$ en 2017 pour les familles biparentales. En ce qui concerne les familles monoparentales, on est passé de 5 900 \$ en 2015 à 7 800 \$ en 2017.



Aperçu de l'indicateur

Faible revenu relatif (Canadiens ayant moins de 50 % du revenu médian après impôt)



Le faible revenu relatif a diminué de 10,6 % depuis 2015, ce qui mène au troisième taux le plus bas depuis 1997.

Tableau complet des indicateurs disponible [ici](#).

Aînés

Un grand nombre d'aînés sont également sortis de la pauvreté. En 2017, on en comptait 238 000 (3,9 %) dans cette situation, ce qui représente une diminution de plus de 20 % comparativement aux données de 2015.

L'augmentation de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti était destinée aux aînés vivant seuls. Entre 2015 et 2017, 52 000 d'entre eux ont cessé de vivre sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Le revenu médian après impôt des familles d'aînés (où celui qui gagne le revenu le plus élevé a au moins 65 ans) s'élevait à 61 200 \$ en 2017, une hausse de 2 000 \$ comparativement aux données de 2015.



Tendances provinciales

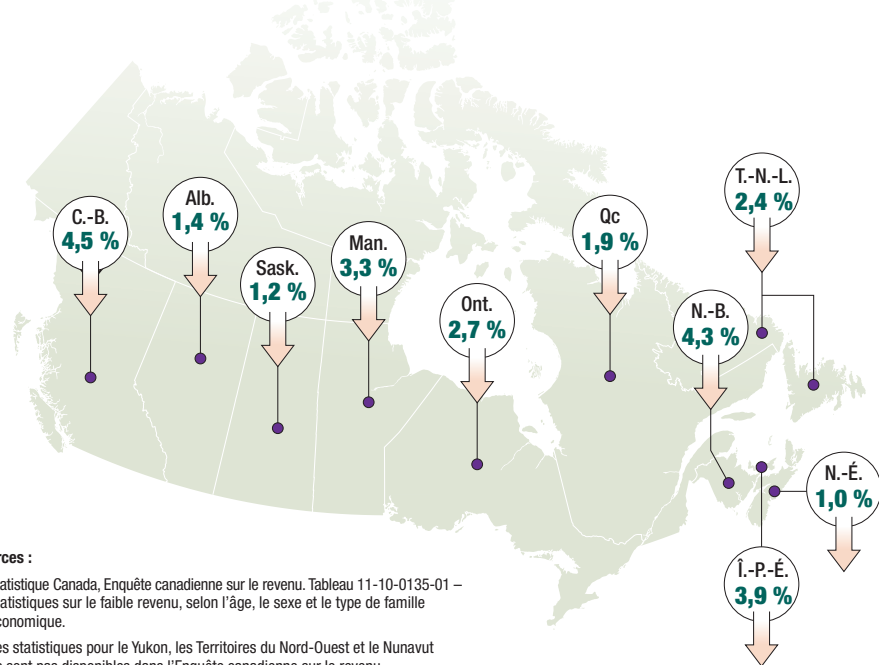
Toutes les provinces sont parvenues à réduire la pauvreté entre 2015 et 2017.



Statistiques provinciales sur la pauvreté, de 2015 à 2017

Entre 2015 et 2017, le taux de pauvreté national a chuté de plus de 20 %, passant de 12,1 % à 9,5 %.
Cela signifie qu'en deux ans, près de 825 000 personnes sont sorties de la pauvreté.

Réduction des taux de pauvreté à travers le Canada Mesure du panier de consommation (référence : 2008)



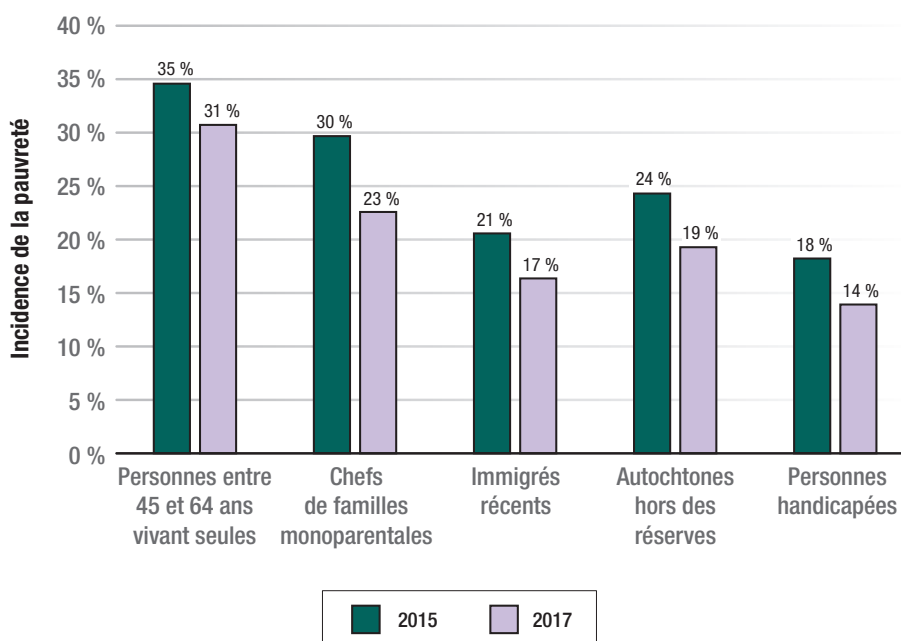


Taux de pauvreté au sein des groupes vulnérables

Si les taux de pauvreté parmi les Canadiens les plus vulnérables ont chuté depuis 2015, ils restent tout de même disproportionnés.



Taux de pauvreté parmi les Canadiens les plus vulnérables, de 2015 à 2017



Source : Enquête canadienne sur le revenu, données réelles pour la période allant de 2015 à 2017, selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les estimations sur le faible revenu d'après le seuil officiel de la pauvreté au Canada ne sont pas disponibles à l'heure actuelle pour les personnes vivant dans les réserves et les territoires. Toutefois, les conditions de vie dans les réserves et les statistiques sur le revenu, l'éducation et l'emploi tendent à démontrer que les taux de pauvreté y sont plus élevés qu'ailleurs.

Les données les plus récentes démontrent que près du tiers des personnes de 45 à 64 ans vivant seules et environ le quart des chefs de familles monoparentales (dont la plupart sont des femmes) vivaient dans la pauvreté en 2017.

Les Autochtones du Canada doivent toujours surmonter des obstacles importants et ont moins de chances, d'un point de vue socio-économique, que les autres Canadiens. Puisque l'Enquête canadienne sur le revenu n'est pas menée dans les réserves, les taux de pauvreté de ces communautés ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.